

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU JURA
COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VAL-SONNETTE**

Délibération n° 2023-46

En exercice 17

Présents 13

Votants 15

Séance du 21 novembre 2023

Date de la Convocation

10/11/2023

Date de l'affichage

10/11/2023

Objet de la délibération

Achat parcelle ZA 139

L'an deux mil vingt-trois,
et le vingt et un novembre,
à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
sous la présidence de Madame MONNET Brigitte,

Présents : Brigitte MONNET, Catherine FOURNIER, Jacques BONNIER,
Sébastien BLANCHON, Sophie DEMAREST, Pierre ECOCHARD, François-
Damien GROS, Christopher HAUBRUGE, Anthony LAINE, Claudine
MARCHAND, Isabelle PACOU, Jean-Louis ROCHET, Irène ROUCHE

Absents : Marion ATRON (pouvoir à I. ROUCHE), Thomas GAND, Nelly
GUICHARD (pouvoir à B. MONNET), Valérie PAROLA

Secrétaire de séance : Catherine FOURNIER

Dans le cadre du déploiement du schéma communal de défense extérieure contre l'incendie et afin d'y implanter une réserve de 120m³, il convient d'acquérir la parcelle 549 ZA 139 d'une superficie de 522m² située dans la zone ZCa de la carte communale de Vercia appartenant à M. GROSMAN Grégory.

Considérant que le prix étant inférieur à 180 000€, l'avis des Domaines n'est pas requis.

Après négociation,

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'acquérir la parcelle 549ZA139 d'une superficie de 522m² appartenant à M. GROSMAN Grégory pour un montant de 3 000€ ;

DIT que les frais de notaire sont à la charge de la commune ;

AUTORISE Madame la Maire à signer tout acte aux effets des présentes.

Fait et délibéré

A VAL-SONNETTE, le 21 novembre 2023

POUR EXTRAIT CONFORME,

La Maire, MONNET Brigitte

